

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT L'USAGE DE CERTAINES INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS DE LA STATION DE RADAR PINETREE A HOPEDALE, LABRADOR, PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

I

*Le Ministère des Affaires extérieures du Canada à l'Ambassade des États-Unis d'Amérique*

Ottawa, le 11 juin 1969.

N° DN-818

Le Ministère des Affaires extérieures présente ses compliments à l'Ambassade des États-Unis d'Amérique et a l'honneur de demander l'assistance du Gouvernement des États-Unis pour obtenir l'usage de certaines installations de la station de radar Pinetree des Forces aériennes des États-Unis à Hopedale, au Labrador.

Le Ministère des Transports du Gouvernement canadien désire obtenir l'usage, pour son propre compte, d'une installation d'émetteur abandonnée des Forces aériennes des États-Unis faisant partie de l'Installation Hopedale (55°28'N-60°13'W). L'installation en question est située à un niveau de 350 pieds au-dessus du village de Hopedale. Le Ministère envisage d'y aménager deux émetteurs d'une puissance de 1KW fonctionnant dans la bande 2-3<sup>MHz</sup>. L'antenne utilisée comprendrait deux radiateurs verticaux de 100 pieds. Le Ministère des Transports désirerait utiliser:

- a) le bâtiment de l'émetteur
- b) une quantité d'énergie électrique de l'ordre de 15KW
- c) six paires de lignes de commande reliant le bâtiment de l'émetteur à l'extrémité du réseau de diffusion troposphérique.

Comme il n'est pas sûr que les lignes de commande soient utilisables, il demande en outre l'autorisation d'en faire l'essai.

Il est entendu que des entretiens officieux ont eu lieu entre le personnel de la région atlantique du Ministère des Transports du Gouvernement canadien et le commandant local des Forces aériennes des États-Unis, révélant que les installations requises pourraient être rendues disponibles.

Le Ministère des Affaires extérieures saurait gré à l'Ambassade des États-Unis de bien vouloir confirmer que le Gouvernement des États-Unis accepte ces arrangements. Dans le cas de l'affirmative, les détails voulus pourraient être réglés entre des représentants des Forces aériennes américaines et des représentants du Ministère canadien des Transports.

Le Ministère des Affaires extérieures saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade des États-Unis d'Amérique les assurances de sa très haute considération.

R.P.C.  
(R. P. Cameron)